

Image not found or type unknown



Suppression d'apl suite loyer impayé

Par **derrien**, le **01/11/2011** à **17:08**

Bonjour, j'aimerais savoir si dans le cas de 2 mois de loyers impayés par mon locataire, la CAF peut me supprimer l'APL que je reçois pour lui à savoir que son retard date de l'année dernière donc plus d'un an? et dans quel cas l'APL peut être supprimé? merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **02/11/2011** à **02:30**

Bonjour, c'est au bailleur de déclarer les impayés de loyer de son locataire. Bien-sûr la CAF est tout à fait en droit de supprimer l'APL si le loyer n'est pas réglé, cordialement